

Après le volontariat l'Institut de l'Engagement

Vous avez commencé une mission de Service Civique, Corps Européen de Solidarité, Volontariat de Solidarité Internationale, entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2021 ?

Vous envisagez ensuite une reprise d'étude, une recherche d'emploi ou une création d'activité ?

L'Institut de l'Engagement vous aide à construire et concrétiser votre projet d'avenir, quel que soit votre niveau scolaire, avec ou sans diplôme.

Quel que soit votre parcours, vous pouvez devenir lauréat de l'Institut !

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 5 octobre 2021

[Vous pouvez remplir votre dossier en ligne](#)

Vous avez un projet de formation ?

L'Institut peut vous aider à intégrer l'un des établissements d'enseignement partenaires.

Vous cherchez un emploi ?

L'Institut vous accompagne dans vos démarches quel que soit le domaine visé et vous met en relation avec les entreprises partenaires.

Vous avez un projet de création d'activité ?

L'Institut vous aide à le structurer et à le mener à bien.

Un chargé d'accompagnement vous conseillera, guidera et accompagnera personnellement tout au long de votre année, grâce à un suivi dans votre projet.

Vous participerez aux Universités de l'Engagement de l'Institut : conférences animées par des personnalités sur les grands enjeux du monde contemporain ; ateliers pour travailler sur votre projet ; rencontres avec les autres lauréats et un réseau de partenaires.

Un parrain vous conseillera dans votre projet.

Sur critères sociaux, une **bourse** pourra vous être versée pour vous permettre d'avancer dans la concrétisation de vos objectifs.

Si vous êtes en situation de handicap et que remplir un dossier de candidature n'est pas simple pour vous, nous pouvons vous accompagner dans cette démarche. N'hésitez pas à nous écrire.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 5 octobre 2021 à tous les volontaires qui ont commencé leur mission de Service Civique, Corps Européen de Solidarité, Volontariat de Solidarité entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2021 et à tous les jeunes de 16 à 30 ans (31 pour les jeunes en situation de handicap) qui peuvent faire état d'un engagement non salarié, consistant et sur une longue durée (non obligatoirement continue), auprès d'un organisme à but non lucratif et pour une mission d'intérêt général.

Si vous n'avez pas l'habitude de remplir un dossier de candidature, n'hésitez pas à solliciter votre tuteur.

Pour tout savoir sur l'Institut de l'Engagement :

- [Visitez le site](#)
- Contactez le 01 86 95 05 85 ou écrivez à institut@engagement.fr
- Suivez l'Institut sur [Instagram](#), [Twitter](#) et [Facebook](#)

Des lauréats de l'Institut se mobilisent pour vous. Eux-mêmes se sont posés des questions. Ils ont candidaté, ils sont devenus lauréats, ils répondent à vos questions.

Que fait l'Institut ?

Est-ce que le dossier est difficile à remplir ?

Peut-on m'aider à remplir le dossier ?

Est-ce que j'ai une chance d'être retenu ?

Qui sont les lauréats ?

Comment ça se passe ?

[Contactez le lauréat référent de votre région](#)

L'équipe de l'Institut de l'Engagement